

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010

850/10

L'an deux mille dix et le mardi 14 décembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents :

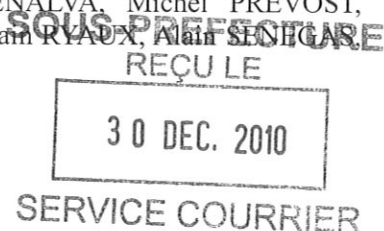
Mmes Josiane BUCHACA, Michèle DERSON, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN, Nadine SISTERNES,

MM. Christian ALLEMANY, Robert BAISSSE, Gérard BARO, Gérard BARRAU, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Stephan BOYER, Marcel BUISSON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Richard DRUILLE, Jacques DUSSEAU, Jean-Claude FADAT, Robert GAIRAUD, André GALINIER, José GINER, Rémy GLOMOT, Michel GUIRAO, Alain HUC, Philippe HUPPE, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Enriqué MATA, Michel MAS, Alain MICHEL, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Michel PREVOST, Ansiou REVALOR, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Philippe ROUGEOT, Alain RYAUDX, Alain SENGAR, François TAUPIN, Michel TRINQUIER

Absents excusés :

Mme, Monique MOLINIER

MM. Jean-Michel BONNAFOUX, André FRETAY



Objet : Expérimentation de l'examen professionnel

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le décret 2010-716 du 29 juin 2010, complété par la circulaire NOR/IOCB1021299C du 10 août dernier, offre la possibilité aux collectivités territoriales qui le souhaitent, d'expérimenter un dispositif dit « d'entretien professionnel » en remplacement de la notation annuelle.

Cet entretien professionnel ne concerne que les agents ayant la qualité de fonctionnaire et s'appuie sur des critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire sera appréciée.

Ces critères, qui devront auparavant être soumis pour avis au CTP, portent notamment sur :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou la capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Monsieur le Président demande donc aux élus de se prononcer sur le projet de mener cette expérience au sein de la collectivité, en autorisant la mise en place à compter de 2011, d'entretiens professionnels en lieu et place de la notation annuelle, et ce, pour tous les agents titulaires de la collectivité.

Le Comité Syndical,



La présentation de Monsieur le Président entendue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins une voix,

AUTORISE Monsieur le Président à expérimenter l'entretien professionnel au sein du SICTOM à compter de l'année 2011.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.


Le Président,

Alain VOGEL-SINGER
